

**ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE :
LES QUARTIERS POPULAIRES
SOUS PRESSION POLICIÈRE
AVEC L'INSTAURATION
DU CONFINEMENT ET DE L'ÉTAT
D'URGENCE SANITAIRE, L'ACCÈS
À L'ESPACE PUBLIC A ÉTÉ
CONSIDÉRABLEMENT RESTREINT.
MAIS SON CONTRÔLE,
ASSURÉ PAR LA POLICE
ET LA GENDARMERIE,
RENFORCE LES TRAITEMENTS
DISCRIMINATOIRES ET RACISTES
VIS-À-VIS DES POPULATIONS
LES PLUS PAUVRES.
JÉRÉMIE GAUTHIER, SOCIOLOGUE**

Jérémie Gauthier, « État d'urgence sanitaire : les quartiers populaires sous pression policière », in : Solène Brun et Patrick Simon (dir.), Dossier « Inégalités ethno-raciales et pandémie de coronavirus », *De facto* [En ligne], 19 | Mai 2020, mis en ligne le 15 mai 2020. URL : <http://icmigrations.fr/2020/05/15/defacto-019-03/>



Contrôle policier des
quartiers populaires.
Crédits : P. Yavuz

La crise provoquée par l'épidémie de coronavirus fait ressortir avec éclat la gestion policière des quartiers populaires et ses conséquences pour leurs habitants. Les mesures de confinement puis l'état d'urgence sanitaire adopté le 24 mars 2020 ont en effet profondément reconfiguré l'accès des personnes à l'espace public, notamment par la mise en place d'une restriction des déplacements, l'une des plus sévères d'Europe occidentale. Sur l'ensemble du territoire, la police et la gendarmerie se sont donc vues assigner une mission de contrôle resserré de l'espace public et de la circulation des personnes, reposant sur les désormais fameuses « attestations dérogatoires de déplacement ».

Depuis la mise en place de l'état d'urgence sanitaire, le volume des contrôles des déplacements réalisés par les forces de l'ordre ainsi que le nombre d'amendes infligées par ces dernières font partie des

indicateurs qui, aux yeux de l'équipe gouvernementale, témoignent de la réussite de leur action. Fait inédit en matière de contrôles policiers, le ministère de l'Intérieur communique depuis la fin du mois de mars les statistiques relatives au nombre de contrôles effectués et sur les amendes pour « non-respect du confinement » auxquelles ils ont donné lieu. Le 23 avril 2020, Christophe Castaner déclarait que « 15,5 millions de contrôles ont été faits depuis le début du confinement sur l'ensemble du territoire et 915 000 procès-verbaux dressés ». Cet autosatisfecit passe sous silence d'importantes inégalités territoriales, tant dans le nombre de contrôles conduits que dans les modes d'intervention de la police.

Bien que lacunaires, les données et informations disponibles indiquent en effet que les zones urbaines paupérisées, où réside une proportion importante de personnes racisées, concentrent non seulement la majorité des contrôles, mais aussi des faits de brutalité et de racisme policiers. En matière de police, le contrôle des déplacements et des activités mis en place dans le contexte de l'épidémie vient ainsi renforcer des dynamiques de discrimination et de violence déjà à l'œuvre depuis des décennies dans les espaces urbains les plus pauvres.

Contrôles, contraventions, couvre-feux

À la différence des contrôles d'identité conduits dans le cadre de l'article 78-2 du Code de procédure pénale, les contrôles des déplacements pendant l'état d'urgence sanitaire font l'objet d'un comptage statistique rendu public lors des points presse du ministère de l'Intérieur. Il n'a fallu que quelques jours pour voir émerger de fortes disparités dans le volume des contrôles et des amendes en fonction des territoires. La Seine-Saint-Denis, par exemple, n'est pas seulement « le département plus pauvre de France », il affiche qui plus est une des plus importantes surmortalités liées

¹ Nathalie Revenu,
« Coronavirus en Seine-
Saint-Denis : un nombre
record d'amendes, police
et justice durcissent
le ton », *Le Parisien*,
19 mars 2020.

URL : <https://urlz.fr/cSax>

au virus ainsi que le taux de verbalisation le plus élevé en Île-de-France : dès la première journée de mise en place des contrôles, le département a totalisé 10 % des PV dressés sur l'ensemble du territoire français, d'après la procureure de la République de Bobigny¹.

Fin avril, les chiffres fournis par le ministre de l'Intérieur indiquent un taux de verbalisation d'environ 6% à l'échelle nationale. Si, à Paris (6,3%), ce taux est légèrement supérieur à la moyenne nationale, c'est surtout dans les départements d'Île-de-France, les plus densément peuplés, qu'il

explose : 8,7% dans les Hauts-de-Seine, 13,7% dans le Val-de-Marne et 17% en Seine-Saint-Denis où le taux de verbalisation frôle le triple de la moyenne nationale². Les chiffres révèlent donc une disproportion dans la distribution des contraventions au sein d'un département où réside une population pauvre, racisée et dont les relations avec la police sont, depuis des décennies, marquées par de très fortes tensions.

Par ailleurs, aux

mesures évoquées précédemment est venue s'ajouter l'instauration de couvre-feux dans un peu moins de deux-cent communes, principalement dans le sud-est et le nord de la métropole ainsi qu'en Guadeloupe, en Martinique, en Guyane, à Mayotte et en Polynésie française. Fin mars, environ deux millions de Français

**“ EN MATIÈRE DE
POLICE, LE CONTRÔLE
DES DÉPLACEMENTS
ET DES ACTIVITÉS
MIS EN PLACE DANS
LE CONTEXTE DE L'ÉPIDÉMIE
VIENT AINSI RENFORCER
DES DYNAMIQUES
DE DISCRIMINATION
ET DE VIOLENCE DÉJÀ
À L'ŒUVRE DEPUIS
DES DÉCENNIES
DANS LES ESPACES URBAINS
LES PLUS PAUVRES. ”**

² Emmanuel Fansten,
« Confinement :
en Seine-Saint-Denis,
un taux de verbalisation
trois fois plus important
qu'ailleurs », *Libération*,
26 avril 2020.

URL : <https://urlz.fr/cSaG>

étaient concernés par ce type de mesures³. Destiné à empêcher la fréquentation des plages et des espaces touristiques, le couvre-feu a parfois été appliqué plus sévèrement dans certaines zones urbaines : c'est le cas par exemple à Nice où, dans les quartiers populaires, la mesure doit être respectée à partir de 20h, contre 22h dans les autres quartiers.

Ce premier constat appelle trois remarques. Tout d'abord, on soulignera que l'imprécision (qu'est-ce qu'un « achat de première nécessité » ?) et la fragilité juridique des mesures de contrôle et de verbalisation (notamment concernant la réitération) mises en place depuis le début de l'épidémie renforcent le pouvoir discrétionnaire des agents de terrain. Or ce pouvoir en matière de contrôles, déjà très important en France, a été identifié comme une des causes principales des abus et des discriminations⁴. Ensuite, concernant les contraventions, celles-ci viennent renforcer un phénomène mis en lumière par une recherche récente de la sociologue et juriste Aline Daillère, qui montre que les policiers utilisent depuis quelques années de manière croissante leur « pouvoir de verbalisation » pour sanctionner des adolescents et des jeunes adultes des quartiers populaires⁵.

Enfin, la rapidité et l'efficacité avec laquelle a été mis en place un instrument d'enregistrement statistique des contrôles des limitations des déplacements dans le cadre de l'épidémie pourrait servir d'argument à celles et ceux qui demandent que les contrôles d'identité menés dans le cadre de l'article 78-2 du Code de procédure pénale fassent eux aussi l'objet d'évaluations chiffrées. En effet, bien que les biais (notamment raciaux) sur lesquels reposent ces contrôles aient été démontrés depuis une dizaine d'années par des enquêtes de terrain⁶ et un rapport du Défenseur des droits⁷, le ministère de l'Intérieur refuse toujours de mettre en place un système de mesure tel que celui adopté par exemple au Royaume-Uni.

³ « Coronavirus : la carte des villes et départements qui prennent des mesures de couvre-feu », *France inter*, 25 mars 2020.

URL : <https://urlz.fr/cSaI>

⁴ Jérémie Gauthier, « Un art français de la déviance policière », in : Jérémie Gauthier et Fabien Jobard (dir.), *Police. Questions sensibles*, Paris, Presses Universitaires de France, p. 51-64.

⁵ « La justice dans la rue. Du pouvoir contraventionnel des policiers », Mémoire de Master 2 de Science politique, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, 2019.

⁶ Fabien Jobard et al., « Mesurer les discriminations selon l'apparence : une analyse des contrôles d'identité à Paris », *Population*, vol. 6, n°3, 2012, p. 423-451. URL : <https://urlz.fr/809A>

⁷ Défenseur des Droits, *Rapport relatif aux relations police/citoyens et aux contrôle d'identité*, 16 octobre 2012. URL : <https://urlz.fr/cSaV>

⁸ David Dufrêne,

« Allô Place Beauvau ?

C'est pour un bilan (provi-
soire) », *Mediapart*,
infographie alimentée
depuis novembre 2018.

URL : <https://www.mediapart.fr/studio/panoramique/allo-place-beauvau-cest-pour-un-bilan>

Violences, racisme, feux d'artifice

Des cas d'abus et de brutalités policières, dont une majorité ayant eu lieu dans des quartiers de banlieue, ont été signalés sur les réseaux sociaux dès la mise en place des mesures de confinement, à partir d'enregistrements vidéo ou des témoignages de victimes et/ou témoins. Ainsi, depuis quelques années, la police n'a plus le monopole du récit et de l'information sur les faits de brutalité. Depuis le début du confinement, ces derniers se caractérisent à la fois par leur similitude avec les violences qui ont émaillé l'histoire des quartiers populaires au cours des dernières décennies, et par l'augmentation de leur fréquence.}

La régulation de l'espace public par le biais des contrôles policiers récurrents est une histoire ancienne dans les quartiers populaires et singularise le rapport de leurs habitants à la police, par rapport au reste de la population française. Le contrôle des déplacements et des populations dans le cadre du confinement est venu renforcer la spécificité de ces espaces où, par ailleurs, l'accès à l'espace public est souvent déterminant afin de pallier les difficultés liées aux conditions de vie. Sans surprise, la multiplication des contrôles réalisés dans le cadre du confinement a amplifié les problèmes déjà connus liés aux contrôles d'identité pédestres.

Dès le 17 mars, des témoignages et des signalements sont postés sur les réseaux sociaux rapportant une forte pression policière sur les quartiers de banlieue, des contrôles nombreux et parfois accompagnés de tensions verbales et physiques. Entre le 18 mars et le 6 mai 2020, le journaliste David Dufresne recense 24 signalements concernant des faits de verbalisations abusives ou de brutalités policières : insultes, coups de poings, de pieds et de matraque, usage de gaz lacrymogène, tir de taser et techniques d'immobilisation⁸. Le 8 avril, un homme de 34 ans décède dans un commissariat de

Béziers après son interpellation pendant le couvre-feu, et vraisemblablement après avoir fait l'objet de « techniques d'immobilisation » qui ont déjà provoqué la mort de plusieurs personnes par le passé, dont Wissam El-Yamni à Clermont-Ferrand en 2011, Adama Traoré à Persan en 2016 et, plus récemment, Cédric Chouviat à Paris début 2020. Par ailleurs, certains témoignages font état d'injures racistes : ainsi par exemple la vidéo tournée dans la nuit du 25 au 26 avril sur l'Île-Saint-Denis, où l'on voit des policiers qualifier de « bicot », une insulte issue du vocabulaire colonial, un homme qu'ils viennent de repêcher dans la Seine, avant qu'on entende des bruits de coups et des cris.

Les brutalités policières ont également concerné des femmes, habituellement minoritaires parmi les personnes contrôlées et les victimes de ces brutalités. Le 19 mars, à Aubervilliers, un riverain filme le contrôle d'une jeune femme noire de 19 ans envers laquelle un groupe de policier s'adonne à une véritable « cérémonie de dégradation⁹ » : insultes sexistes, coups de matraque et tir de taser. Le 4 avril, dans le quartier de la Noé, à Chanteloup-les-Vignes, les policiers qui tentaient d'interpeller un jeune homme circulant en moto se sont vus opposer la résistance d'une partie des habitants. Au cours des échauffourées, les policiers procèdent à 14 tirs de LBD et de 9 lancers de grenades. Un de ces projectiles atteint à la tête une fillette de 5 ans qui sera ensuite transférée en réanimation à l'hôpital Necker à Paris.

Depuis le début du confinement, on peut distinguer trois périodes dont l'enchaînement traduit un crescendo dans les violences imputables aux forces de

⁹ Emmanuel Blanchard, « Des cérémonies de dégradation. À propos des contrôles d'identité au faciès », *Les Mots sont importants*, 13 février 2017. URL : <https://lmsi.net/Des-ceremonies-de-de-gradation>

**“ LA MISE EN PLACE
DES MESURES
DE CONFINEMENT S’EST
ACCOMPAGNÉE PRESQUE
IMMÉDIATEMENT
D’UNE SUSPICION À L’ÉGARD
DES QUARTIERS POPULAIRES,
RÉVÉLANT UN PROCESSUS
DE RACIALISATION
DES JUGEMENTS
D’INDISCIPLINE
ET D’INCIVISME. ”**

l'ordre, dans les réponses qu'elles ont suscitées au sein des quartiers populaires et dans la réaction politique. La première période, de mi-mars à début avril, voit se succéder un ensemble de faits qui ont été portés à la connaissance du public sur les réseaux sociaux mais qui n'ont pas provoqué de réaction collective au sein des quartiers où ils se sont déroulés.

Les événements de Chanteloup-les-Vignes préfigurent quant à eux la deuxième phase, caractérisée par une intensification du cycle de la violence à partir du 18 avril, après qu'un homme de trente ans circulant en motocross a été grièvement blessé à la jambe suite à une collision provoquée par l'ouverture d'une portière d'un véhicule de police à Villeneuve-la-Garenne. L'incident, et l'extrême rapidité de sa médiatisation sur les réseaux sociaux, ont entraîné plusieurs nuits d'échauffourées dans différentes communes de France. Si ce contentieux trouve ses racines bien en amont du confinement, le fait que ces réactions collectives aient principalement et simultanément pris la forme de tirs de feux d'artifices en direction des forces de police poursuit également une stratégie de mise en visibilité. Les images saisissantes ainsi produites sont en effet particulièrement adaptées à leur diffusion sur les réseaux sociaux tout en s'inscrivant dans une tradition émeutière de certains quartiers de banlieue au moment du réveillon (à Strasbourg par exemple) et en présentant un simulacre guerrier : on entend ainsi le bruit des balles, sans qu'aucune arme à feu ne soit utilisée.

Enfin, et c'est la troisième phase, on a vu apparaître quelques fissures dans le mur du déni politique et policier suite aux craintes de généralisation des révoltes ainsi qu'en raison de l'émotion suscitée par l'injure raciste proférée sur l'Île-Saint-Denis. Cette multiplication des « croche-pieds à l'éthique¹⁰ », pour reprendre l'euphémisme utilisé par le ministre de l'Intérieur le 13 janvier dernier à l'occasion d'une des rares prises de parole politiques sur les brutalités

¹⁰ « "On ne fait pas de croche-pied à l'éthique", demande Castaner aux policiers », *Le Monde*, 13 janvier 2020, URL : <https://urlz.fr/cSb9>

policières, a conduit ce dernier à parler sur Twitter d'« indignation légitime » et à préciser que « le racisme n'a pas sa place dans la police républicaine » (voir ci-dessous). Le Préfet de police de Paris demande quant à lui la « suspension » des agents mis en cause. Toutefois, comme souvent, on peut s'attendre à ce que la sanction de quelques agents permette de faire l'économie d'une réflexion critique approfondie du fonctionnement de l'appareil policier dans les zones urbaines paupérisées. Cette réflexion, déjà nécessaire avant le confinement, n'en sera que plus indispensable à l'issue de la crise sanitaire.



Violences systématisées, récits médiatisés

La mise en place des mesures de confinement s'est accompagnée quasi immédiatement d'une suspicion d'indiscipline et d'incivisme à l'égard des habitants des quartiers populaires mêlant préjugés sociaux et raciaux. Tandis que se trouvaient mis en lumière les écarts produits par les inégalités sociales et économiques dans l'expérience du confinement, ce dernier n'a pourtant été ni plus ni moins respecté en banlieue qu'ailleurs, comme l'a reconnu le préfet de Seine-Saint-Denis lui-même¹¹.

La gestion policière des quartiers populaires et de leurs habitants pendant la pandémie s'inscrit quant

¹¹ « Selon le préfet de Seine-Saint-Denis, le confinement est "globalement bien respecté" », *L'Express*, 1^{er} avril 2020.

URL : <https://urlz.fr/cSbj>

¹² André Gunthert,
« Les violences policières
passent au premier
plan », Blog *L'Image
sociale*, 14 janvier 2020.
URL : [https://imagesociale.
fr/8170](https://imagesociale.fr/8170)

à elle dans la continuité de ce qui empoisonne la vie démocratique française depuis des décennies, sans équivalent dans les pays d'Europe occidentale. Modes d'intervention hasardeux, usage disproportionné de la force, affranchissement des règles de déontologie, surcontrôle, racisme : les faits sont trop nombreux pour qu'ils ne fassent pas « système ». D'autant que l'épidémie intervient après plusieurs mois d'une répression policière et judiciaire, sans précédent dans l'histoire récente, des mouvements sociaux des « Gilets jaunes » et de la contestation de la réforme des retraites.

Si la dynamique des violences reste habituelle (contrôles, violences, racisme, réaction collective des jeunes habitants dirigée contre la police), l'évolution majeure durant ces dernières années tient avant tout à la médiatisation des images par le biais des réseaux sociaux : la violence sort ainsi des espaces marginalisés dans lesquelles elle s'exerce la plupart du temps et la police perd le monopole de leur mise en récit. Certes, un recul critique est nécessaire pour appréhender les images (à ce sujet, voir l'analyse d'André Gunthert¹²). Mais ce bouleversement majeur du champ médiatique contribue au désenclavement des quartiers de banlieue par la mise en visibilité du scandale démocratique que constitue la récurrence des brutalités policières, des discriminations, des expressions décomplexées de racisme de la part d'agents de l'État, du déni politique dont elle fait l'objet et que les lois d'état d'urgence ne font que conforter.

L'auteur

Jérémie Gauthier, maître de conférences en sociologie à l'Université de Strasbourg, chercheur au laboratoire DynamE et au Centre Marc Bloch de Berlin.

Pour aller plus loin

Mogniss H. Abdallah, *Rengainez, on arrive ! Chroniques des luttes contre les crimes racistes ou sécuritaires des années 1970 à nos jours*, Paris, Libertalia, 2012

Jérémie Gauthier et Fabien Jobard, *Police. Questions sensibles*, Presses Universitaires de France, 2018.

Fabien Jobard et Jacques de Maillard, *Sociologie de la police. Politiques, organisation, réforme*, Paris, Armand Colin, coll. « U Sociologie », 2015.

Sebastian Roché, « Confiance et consentement sont au cœur de la maîtrise du coronavirus », Note de synthèse Terranova, 22 avril 2020. URL : <http://tnova.fr/notes/confiance-et-consentement-sont-au-coeur-de-la-maitrise-du-coronavirus>